



Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DE DEUX ENTREES SUR LA RD144A**  
**RECONSTRUCTION USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DES SOURCES DE**  
**CRESSEVEUILLE**

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,  
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,  
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU les travaux **RECONSTRUCTION USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DES SOURCES DE CRESSEVEUILLE- LA CROIX HAURON**  
Par le SIAEP DES Sources de Cresseveuille,  
VU le permis de construire PC 01430416R0009  
VU la demande d'autorisation de création de deux ouvertures le long de la RD144A  
Par l'entreprise ZANELLO 02.33.77.1122  
Début du chantier : 01/07/2017

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La création de deux entrées charretières le long de la RD144A est autorisée,

**ARTICLE 2 :** La circulation des plus de 3.5T est interdite sur la VC1 (Côte Potier)

**ARTICLE 3 :** Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise,

~~**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'Agence Routière, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.~~

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
Le 10/07/2017  
Le Maire,  
**Dominique LE SAUVAGE**

